



Appel à candidature

Garde moniteur·trice - massif de l'Aigoual
(susceptibles d'être vacant)

au sein du Service Connaissance et Veille du territoire

Statut du poste et informations générales :

Poste de **catégorie B à temps complet**, dans le domaine d'activité de la **protection et gestion des espaces naturels**, ouvert aux agents fonctionnaires du corps de l'Environnement mais également aux fonctionnaires de catégorie B des différentes fonctions publiques par voie de détachement dans le corps des techniciens de l'environnement et aux contractuels de droit public pourvus de plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature.

Le poste de garde moniteur·trice est **commissionné et assermenté**.

Résidence administrative : Parc national des Cévennes - Massif de l'Aigoual – Serreyrède (Val d'Aigoual) / Poste non logé

Prise de fonction souhaitée : 1^{er} novembre 2026 (à confirmer)

Date de limite de réception des candidatures : 31 août 2026

Le Parc national des Cévennes (PNC) :

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 123 communes en Lozère, dans le Gard et en Ardèche, dont 115 sont adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central, au-dessus de la Méditerranée, un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère combinant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte qui a été reconduite pour 15 ans par délibération du Conseil d'administration le 13 novembre 2025.

Le Parc comporte une grande variété de milieux naturels : aquatiques, tourbeux, rocheux, herbacés, forestiers..., dont beaucoup sont reconnus d'intérêt communautaire. La totalité du cœur est classée zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux et un tiers est désigné au titre de la directive Habitats.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) est organisé autour de trois services : connaissance et veille du territoire / développement durable / accueil et sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières, avec son siège, et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste de garde-mondeur·trice est à pourvoir au sein du **service Connaissance et Veille du territoire** (SCVT) qui a en charge notamment :

- la connaissance du patrimoine naturel du parc, et le partage de celle-ci ;
- la politique d'acquisition de données scientifiques et les systèmes d'information associés ;
- la veille du territoire et la politique de contrôle en matière de police environnementale ;
- le pilotage de la politique en matière de biodiversité et de sites Natura 2000, en lien avec le service développement durable notamment pour les milieux forestiers, aquatiques et agricoles ;
- l'instruction et le suivi complet des demandes d'autorisation dans certains domaines ;
- la participation aux instances de l'établissement, du réseau Parcs nationaux, de l'Office Français pour la Biodiversité, du réseau MAB sur les questions de patrimoine naturel / culturel et de politique d'acquisition de données.

Missions liées au poste

Placé·e sous l'autorité hiérarchique du chef d'équipe du massif (N+1) et du chef du service connaissance et veille du territoire (N+2), le·la garde-mondeur·trice fait partie de l'équipe dédiée au massif et animée par le délégué territorial.

Il·elle :

- participe à la mise en œuvre des programmes d'acquisition des connaissances et de suivi du patrimoine naturel et culturel (mise en œuvre de protocoles scientifiques, réalisation d'inventaires, des suivis...). Il / Elle pourra se voir confier, pour certaines espèces ou milieux, un rôle de référent à l'échelle du parc ;
- réalise des diagnostics écologiques et des porters à connaissance sur les espèces et les milieux auprès d'acteurs du territoire ;
- participe à l'instruction des demandes d'autorisation, au suivi des travaux et opérations autorisées ;
- est le·la référent·e d'un secteur de la zone cœur sur lequel il·elle est un contact identifié pour les habitants et usagers par une mission de veille du territoire et d'information sur la réglementation ;
- réalise des missions de contrôle en matière de police de l'environnement (Police Judiciaire) ;
- réalise des constats de prédation grands canidés ;
- conçoit et met en œuvre des animations pédagogiques (scolaires et grand public) ;
- participe à des opérations de génie écologique.

Pour mener à bien ses missions, il·elle :

- participe aux réunions de l'équipe SCVT du massif ;
- travaille en étroite collaboration avec les autres agents du massif et veille à la bonne circulation des informations ;
- travaille en lien avec les autres services de l'établissement (Développement Durable, Accueil et Sensibilisation).

Le·la garde-mondeur·rice peut être aussi sollicité·e par son chef de service sur des projets ou actions concernant les autres massifs.

De nombreux déplacements sont à prévoir sur l'ensemble du territoire du Parc national.

Savoir-faire et connaissances :

- compétences naturalistes ;
- réglementation environnementale d'un parc national souhaitée ;
- commissionnement et prérogatives de la fonction d'inspecteur de l'environnement ;
- médiation, prévention et gestion des conflits ;
- qualités rédactionnelles et de communication ;
- maîtrise des outils numériques du quotidien et spécifiques au poste (bureautique, QGIS, etc.) ;
- compétences pédagogiques en animation scolaire et/ou grand public ;
- compétences sportives : aptitude à se déplacer dans le milieu montagnard en toute sécurité (déplacements en terrains variés).

Savoirs-être :

- fortes capacités organisationnelles, faire preuve de réactivité ;
- prise d'initiative et autonomie dans l'exercice de ses fonctions au quotidien ;
- qualités relationnelles, être à l'écoute et bonne capacité de travail en équipe ;
- rigueur et discrétion professionnelle ;
- faire preuve de curiosité.

Exigences du poste et conditions d'exercice :

- horaires de travail : fortes disponibilités y compris de nuit et le week-end, amplitudes horaires modulables en fonction des nécessités de service.
- port de l'uniforme des inspecteurs de l'environnement et respect des règles inhérentes au métier
- matériel informatique / téléphonie mobile
- véhicule de service / permis B obligatoire

Modalités administratives de recrutement

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du/de la candidat-e dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut actuel.

Des pièces complémentaires pourront être demandées ultérieurement notamment en cas de sélection du candidat sur le poste (formulaire de mobilité, diplôme, justificatifs d'expérience professionnelle, attestation de formation, etc.).

Les dossiers de candidatures seront adressés par voie électronique pour une réception au Parc national, au plus tard le 31 août 2026 : **candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr**

Les candidatures feront l'objet d'une pré-sélection sur dossier.

Les candidats et candidates retenus seront invités à se présenter pour un entretien individuel organisé au siège du Parc national des Cévennes, le 7 septembre 2026.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

M. Denis LENGANEY, chef du service Connaissance et Veille du territoire

Tel : 04.66.49.53.40

Courriel : denis.lenganey@cevennes-parcnational.fr

Pour toute question administrative, s'adresser à sg.rh@cevennes-parcnational.fr